



Produire ensemble une énergie durable

Réponses demande de compléments

Construction d'ombrières d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque pour l'EARL LA CLOSERIE DE LA BUFTE -M. CAILLAULT à TERRANJOU (49)

TECHNIQUE SOLAIRE

26 rue Annet Segeron
86580 Poitiers-Biard



CONTACTS

Pierre CHENU

Chargé de développement Grandes Toitures

Mob. 06 60 71 93 21

pierre.chenu@techniquesolaire.com

Romain PROUX

Responsable Urbanisme

Mob. 06 64 95 52 44

romain.proux@techniquesolaire.com



Rubrique 4.1 :

Préciser sur le plan de masse les raccordements internes prévus.

- Fourniture du plan de masse avec le circuit de raccordement électrique.
1 plan à 1/2000 et 1 à 1/750 ème

Rubrique 5 :

Merci d'indiquer les distances aux sites Natura 2000 et aux ZNIEFF les plus proches.

Distances précisées sur le cerfa:

- ZNIEFF Type 1>> située à **6 km**. « *Pelouses xérophiles calcaires de Martigne-Briand* » au Sud -Ouest du site d'implantation
- ZNIEFF Type 1>> située à **5.4 km**. « *Forêt de Brissac* » à l'Ouest et Nord-Ouest du site d'implantation .
- Zone NATURA 2000
>> **Directive habitat -côté Est du site: 11kms** Identifiant national : FR5200633 "*Cavités souterraines le Buisson et la Seigneurerie (Chemellier)*"
>> **Directive oiseaux - côté Nord du site: 14.70 kms** Identifiant national : FR5212003 « *Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau* »

Rubrique 6.1 :

Vous précisez que le projet n'est pas source de bruit.

Toutefois, au vu des habitations toutes proches, pouvez-vous confirmer l'absence de nuisances sonores pour les résidents, liées à la présence des animaux ?

- Le projet n'est pas susceptible de générer de nuisances sonores pour les riverains. Les animaux concernés sont peu bruyants et présents en effectif limité. Ils seront hébergés dans des installations adaptées, closes et conformes à la réglementation, permettant de limiter la propagation des sons. D'autre part, L'EARL à déjà des volières de l'autre coté de la route n'ayant pas d'impact sonore sur les habitations voisines. Aucune activité bruyante, ni fonctionnement nocturne, ni trafic particulier ne sont prévus. Compte tenu de ces éléments, l'impact sonore du projet est considéré comme négligeable pour les habitations voisines.

Rubrique 8.1 :

Le plan de situation fourni n'indique pas le projet au bon endroit : merci de corriger cette erreur.

- Fourniture du plan de situation avec la bonne localisation.

-